LE DIALOGUE SOCIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT

FACILITER le DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE et SOCIAL DURABLE CENTRÉ SUR LES PAYS

**NOTRE AMBITION**

Créer une initiative à partenaires multiples pour promouvoir le dialogue social en tant qu’instrument de développement social dans les politiques publiques de développement.

* Inclure l’Agenda du Travail Décent dans les politiques et stratégies de développement, de manière à accroître l’inclusion sociale et économique et combattre les inégalités dans les programmes publics de développement
* Centrer l’agenda du développement social sur l’économie productive en tant que moteur de développement, et faire face au défis du secteur informel
* Réfréner la priorité croissante/unanime accordée par les gouvernements et les institutions internationales au « secteur privé » dans les enjeux du développement et brider le pouvoir d’influence du secteur privé dans les politiques de coopération
* Promouvoir et renforcer la gouvernance sociale à travers le dialogue social en tant que pratique multipartite (tri/bipartisme) concrète, fondée sur les droits
* S’attaquer à l’ « alternance de pouvoir » requise au niveau national (de même qu’aux niveaux régional et international), ainsi qu’à l’économie politique du non moins important programme pour le changement/la justice sociale

**OBJECTIFS ET RÉSULTATS POTENTIELS:**

* **UN PARTENARIAT POUR LE DIALOGUE SOCIAL DANS LE DÉVELOPPEMENT** qui réunirait autour d’une même table des gouvernements du nord et du sud, le mouvement syndical, l’OIT (dialogue social et ACTRAV), la Commission européenne, ainsi que d’autres institutions pertinentes (CEPAL,…).Le Partenariat Mondial pour la Coopération Effective au Développement (PMCED) et l’OCDE-CAD sont également considérés comme des partenaires stratégiques. À plus long terme, le dialogue social devrait être inclus dans les stratégies de développement et constituer un objectif central de l’aide publique au développement (APD).
* Les objectifs du partenariat devraient être centrés sur le soutien au dialogue social en tant qu’instrument de gouvernance sociale et de promotion du développement. Le partenariat se chargerait d’élaborer **des initiatives de plaidoyer et des stratégies de pression** pour les forums internationaux.
* Le partenariat soutiendra la **réalisation d’expériences de dialogue social pertinentes au développement dans les pays du sud**.

*Ce Partenariat pourrait prendre la forme d’une plateforme*

* *« autonome » (réunissant autour d’une même table des gouvernements, l’OIT et les partenaires) et/ou*
* *s’inscrire dans le cadre de notre suivi avec l'OCDE-CAD (à présenter au Forum Syndicats-CAD) ou encore*
* *dans le cadre des « initiatives volontaires » du PMCED (cf. volet développement inclusif), avec également une participation d’acteurs du « secteur privé » intéressés*

*Le Partenariat pourrait opérer par le biais d’un groupe de travail permanent chargé de la préparation des programmes de plaidoyer et de l’organisation d’événements promotionnels au niveau international et régional. Il apporterait en outre son soutien aux éventuels projets pilotes et/ou à la recherche et la collecte d’informations pertinentes au dialogue social.*

**STRATÉGIE ET PLAN D’ACTION**

* La participation des gouvernements (départements de coopération au développement/ministère du travail/administration) est cruciale. Nous devrions être à même d’identifier un nombre critique de défenseurs (champions) qui sont susceptibles de se convertir en fers de lance du partenariat et de soutenir son action (facilitation, soutien aux réunions et à la recherche, …). Il pourrait s’agir de gouvernements nationaux mais aussi d’institutions intéressées.
* Le PMCED pourrait servir de cadre provisoire pour le lancement du partenariat. En tant que tremplin stratégique, nous pourrions envisager de centrer l’ordre du jour du 2e Forum Syndicats-OCDE/DCD sur l’examen/adoption de l’approche du dialogue social.
* Pour soutenir l’initiative et générer une base de compréhension autour de la problématique, il conviendrait de préparer et rendre public un document de plaidoyer fondé sur des preuves tangibles (« *evidence based* »)..
* Au centre des discussions avec les partenaires devra figurer un projet d’ « accord de partenariat » (déclaration d’intention), lequel devra être officialisé lors du lancement.
* Un « lancement » officiel de l’initiative de Partenariat devrait être prévu pour la fin de l’année ou au début de 2016 (B2B, avec un événement officiel à plus grande échelle en présence des institutions intéressées ou concernées). Des synergies possibles avec les initiatives des partenaires devront être explorées (événements en marge ; ...) : PMCED, PPD, OIT, ONU, …

**APERÇU DES ACTIONS**

1. Chercher le soutien et l’engagement des gouvernements
   1. Identifier l’intérêt par pays et région
   2. Synthèse en 2 pages des objectifs et résultats projetés du partenariat à l’appui des demandes
   3. Formaliser l’engagement avant la fin de l’année
2. Créer un groupe de travail chargé de diriger/coordonner les activités
   1. Chercher et confirmer l’engagement de l’OIT, de l’OCDE/CAD, de l’UE et d’autres institutions
   2. Consultations avec les plateformes régionales sur la question de l’engagement
   3. Lancement de la recherche sur les preuves
   4. Préparation d’un projet « d’accord de partenariat »
   5. Préparation du futur programme de plaidoyer et d’engagement du Partenariat
3. Suivi du progrès (réunion du Groupe de travail)  
   2e Forum Syndicats-OCDE/CAD
   1. Choix des dates et commencement des préparatifs
   2. Présentation de preuves (supports audiovisuels…)
4. Lancement de l’Initiative de partenariat pour fin 2015/début 2016
   1. Recherche de synergies possibles avec les partenaires institutionnels
      1. PMCED, UE, OCDE/CAD…
5. Présentation du rapport sur les progrès accomplis à l’occasion de l’AG du RSCD en 2016

**Échéances et résultats attendus**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Quoi ? | Objectifs | Qui ? | Quand ? | Résultats attendus |
| Trouver des partenaires | Identification de gouvernements nationaux et consultations | Organisations nationales et régionales | Fin septembre/octobre | Rapports et base de données |
| Formalisation de l’engagement |  | Fin d’année |  |
| Synthèse en 2 pages | RSCD | Fin juin | Synthèse 2 pages FR/ANG/ESP |
| Groupe de travail | Consultations avec institutions | RSCD+ | Fin septembre | Rapports |
| Contacts avec les plateformes locales |  |  |  |
| Accord de partenariat |  | Octobre/décembre | Projet |
| Recherche et rapport « fondé sur des preuves concrètes » | RSCD+ | Octobre | Projet pour discussion |
| Surveillance et programme | TT | Octobre |  |
| Préparation du lancement | TT | Septembre-décembre |  |
| Forum Syndicats-OCDE/CAD | Séminaire pour débattre des conclusions de la recherche | RSCD | Octobre, B2B et Forum Syndicats-OCDE/CAD | Conclusions et recommandations provisoires sur le dialogue social dans la coopération au développement |
|  | RSCD/TUAC/Liaison | Juin (date)  Octobre (à confirmer) |  |
| Lancement de l’initiative de Partenariat | Rendre l’accord de partenariat public | RSCD+  Partenaires  Partenariat | Décembre 2015  Janvier 2016 | Documents du Partenariat |
| Adoption du programme d’engagement | Événement média |

Annex 1 TOR Evidence research

**LA PERTINENCE DU DIALOGUE SOCIAL POUR L’AGENDA DE DÉVELOPPEMENT**

L’**agenda de la gouvernance et l’appropriation démocratique**

*L’OIT souligne l’importance des instruments de « gouvernance » pour la mise en œuvre des politiques (de développement) économiques et sociales[[1]](#footnote-1). Le dialogue social fait partie des trois instruments-clés (les deux autres étant l’inspection du travail et la politique économique). Dans le cadre des débats sur la politique en matière de développement, la gouvernance tend souvent à être confinée aux enjeux « gouvernementaux » traditionnels comme l’état de droit, les élections et la démocratie formelle, le contrôle budgétaire, la lutte contre la corruption ou les droits politiques, notamment. Les politiques de développement devraient se fonder sur l’appropriation démocratique effective (déclarations de Paris, Accra et Busan). Pour être viables, les stratégies de développement devraient aussi s’attaquer à la gouvernance sociale et économique et, à cette fin, inclure l’ensemble des acteurs économiques et sociaux. Le dialogue social est l’un des instruments les plus efficaces pour garantir l’appropriation du développement économique et social par les protagonistes économiques et sociaux eux-mêmes.*

* **L’ « agenda de la croissance » : miser sur les politiques progressistes de l’emploi, sociales et économiques :**

*La prééminence actuellement accordée au secteur « privé » fait que la gouvernance économique soit perçue comme une « main invisible » ou, au mieux, comme une question relevant de l’autorégulation du secteur privé lui-même. Comme il est reconnu dans la déclaration de Busan (art 32 a) ff), le processus renferme un important cadre « propice » ciblé sur les conditions pour un développement économique et social fructueux à travers une approche multilatérale. Des marchés du travail performants et des politiques sociales et économiques progressistes requièrent, comme il a maintes fois été démontré, un cadre de gouvernance multilatéral fondé sur la participation des interlocuteurs sociaux. Ceci est actuellement absent dans les approches des politiques de coopération gouvernementaux.*

* **Renforcement de la démocratie et des instruments de participation au niveau de l’entreprise et de la société.**

*Le dialogue social requiert des « organismes », tel que stipulé dans la Convention 98 de l’OIT[[2]](#footnote-2) ; beaucoup de pays sont dépourvus d’un cadre institutionnel propice au dialogue social et à une participation effective et efficace des partenaires sociaux. Le dialogue social institutionnalisé constitue un atout important pour la prévention et la résolution de conflits et un facteur de résilience économique et sociale aux échelons micro (entreprise) et macro (gouvernance économique et sociale nationale). Le dialogue social effectif se base sur des partenaires sociaux forts et représentatifs, sur la liberté d’association et de négociation collective, tels que soutenu dans les principes de l’OIT et les conventions C87, C98 et C144.*

* **Transition pacifique et renforcement de l’État/de la communauté, résilience**

*Dans beaucoup de pays et régions en conflit, la reconstruction et la réconciliation revêtent une importance cruciale pour le renforcement de la communauté et de l’État. Le dialogue social représente un outil puissant pour la stabilité des rapports sociaux et pour définir la voie à suivre, comme on a pu le constater dans de nombreuses situations de sortie de conflits et de pays en transition après une dictature. (Pologne, Tunisie, Afrique du Sud,…), en ce qu’il réunit autour d’une même table les différents acteurs de la vie économique. Les partenaires sociaux jouent aussi un rôle clé dans préventions, la réhabilitation et la mitigation des catastrophes industrielles et autres incidents au travail (Rana Plaza, …)*

* **Renforcer la responsabilité au niveau des entreprises et à d’autres niveaux**

*Les droits, la législation et les politiques ne conduisent pas, d’eux-mêmes, à la mise en œuvre et à des résultats positifs en matière de développement. Des mécanismes de responsabilité sont requis pour garantir une mise en œuvre effective et permettre ainsi de concilier les différents intérêts et d’adapter les stratégies, pour engranger de meilleurs résultats au plan du développement. Le dialogue social renforce la responsabilité depuis l’échelon national jusqu’à l’échelon local, de même qu’au niveau des entreprises et facilite le suivi et l’adaptation, pour une mise en œuvre effective et adéquate des stratégies et mesures. Sur le plan international, les accords-cadres internationaux constituent des pas importants vers une responsabilisation globale (accountability) et l’amélioration des conditions de travail et de vie des gens.*

* **Œuvrer pour un « power-shift » (transfert de pouvoir) : des mécanismes de redistribution et de solidarité, et de la lutte contre l’inégalité**

*La négociation collective et le dialogue social permettent, souvent de façon plus appropriée que la législation (à elle seule), de s’attaquer aux inégalités liées au revenu et à la protection sociale et permettent aussi de réduire l’écart croissant entre la productivité et les salaires comme la principale cause de la pauvreté et de l’inégalité économique et sociale croissante. L’engagement des partenaires sociaux pour la promotion du développement économique et social pour tous et la lutte contre l’inégalité et le sous-développement sont les moyens les plus efficaces en vue de l’établissement de mécanismes de redistribution et de protection sociale adéquats, fondés sur les droits, pour sortir les gens de la pauvreté et de l’informalité et empêcher le dumping social.*

**PUBLIC CIBLE:**

Le public auquel s’adressent les résultats de la recherche sont les **décideurs aux échelons national, régional et international**,

* Acteurs et partenaires du développement: ministères de coopération/plan et ministères de travail.
* responsables des agences de développement nationales,
* Dirigeants des partenaires sociaux,
* l’OIT, aux échelons mondial et national
* décideurs au sein du CAD de l’OCDE et délégués du CAD
* sections Coopération au développement des ambassades et autres délégations (dont l’UE)
* membres des partenariats de coopération internationale au développement (PMCED)
* organisations et plateformes de la société civile

**OBJECTIFS :**

**L’étude a pour objectif principal** de dresser un **rapport réunissant des preuves de la pertinence du dialogue social pour le processus de développement**, telle qu’elle est démontrée par une multitude d’exemples de pays et de contextes à travers le monde. Les leçons apprises et les conclusions tirées sont là pour informer l’orientation des politiques et stratégies de développement futures et pour permettre une mise en œuvre plus efficace du dialogue social en tant qu’instrument de gouvernance, aussi bien pour les enjeux socioéconomiques que pour le développement. Des notes de synthèse et des documents politiques seront préparés sur la base des conclusions du rapport, pour étayer les débats, le plaidoyer et les propositions de mise en œuvre.

Également sur la base des conclusions de l’étude, d’autres initiatives pourraient être conçues visant à la promotion du dialogue social en tant que stratégie pertinente et essentielle pour favoriser la pérennité dans le développement économique et social. À cette fin, le rapport identifiera des expériences pertinentes au niveau des pays qui puissent servir de base pour un **Partenariat sur le dialogue social au service du développement**. Le rapport identifiera également des partenaires et acteurs potentiels en vue d’un tel Partenariat.

En tant qu’initiative multilatérale, le Partenariat s’attaquera aux défis politiques nationaux, régionaux et internationaux et proposera des mesures novatrices en réponse aux enjeux de l’appropriation, de la bonne gouvernance, de la responsabilité et des résultats pérennes au plan du développement économique et social.

**QUESTIONS-CLÉS**

L’étude doit livrer l’évidence (faits/preuves) selon laquelle le dialogue social est ***pertinent pour les questions de développement*** suivantes :

* En quoi le dialogue social (DS) a-t-il contribué à l’agenda de la gouvernance et à l’appropriation démocratique du développement économique et social ?
* En quoi le DS a-t-il influencé l’ « agenda de la croissance » : Consolidation du marché du travail, établissement de politiques sociales et économiques progressistes ; a-t-il joué un rôle déterminant à l’heure de s’attaquer aux défis de l’économie informelle ?
* Quel rôle a joué le DS envers l’établissement de structures de dialogue social à l’échelon d’entreprise et communautaire et a-t-il contribué à la prise de décisions démocratique au niveau national concernant le développement économique et social ?
* En quoi le DS a-t-il contribué à la résolution de conflits dans les domaines social et économique, voire au-delà ?
* Le DS s’est-il attaqué aux mécanismes de redistribution et de solidarité et quel a été son rôle dans la lutte contre l’inégalité et la promotion des droits ?
* Est-ce que le DS a promu de la responsabilité au niveau des entreprises et/ou à d’autres niveaux (inspection du travail, …).
* Est-ce que le DS a contribué au « changement/transfert de pouvoir » pour plus d’équité et de durabilité dans le développement économique et social et sous quelles conditions ?
* …

Le travail de recherche mené pendant la phase préliminaire permettra d’examiner les textes existants sur cette question et aussi de réunir les preuves disponibles (OIT, partenariats syndicaux, programmes nationaux de coopération,…).

Afin de pouvoir couvrir les questions énumérées ci-dessus, il convient de procéder à un rapide tour d’horizon de l’expérience en matière de dialogue social, en termes du contexte, du contenu, de la méthodologie et des résultats/difficultés. La recherche actuelle n’aborde pas les modalités du dialogue social en tant que telles mais se concentre sur la contribution possible du DS, sa pertinence pour le développement (social et économique) et sa pérennité.

**Méthodes de recherche, calendrier et résultats/produits suggérés.**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Phase 1 | Recherche sur les projets, pratiques et preuves existants | Sources : OIT, projets existants des centrales syndicales nationales et des partenaires sociaux dans le domaine du développement | Septembre 2015 | Rapport de recherche |
| Réunion avec l’équipe de recherche pour évaluer les TR et convenir de la méthodologie de recherche | Des données nationales et régionales seront recueillies avec le concours d’instituts de recherche régionaux (IDEAM, ALRN, AP, ...) | Juin-juillet 2015 | Accord sur les objectifs, méthodes et calendrier par région |
| Phase 2 | Identifier et étudier les expériences pertinentes au niveau de pays | Échantillons d’expériences de pays pertinentes, par continent | Septembre 2015 | Rapports nationaux édités par les régions |
| Phase 3 | Formulation de conclusions sur la pertinence du dialogue social en matière de développement | Première épreuve du rapport de l’étude | Octobre 2015 | Première version du rapport |
| Phase 4 | Vers des pratiques et des initiatives novatrices (séminaire) | Séminaire où le GT ad-hoc du RSCD et les partenaires examineront le premier jet du rapport | Octobre 2015 dàd avec le 2ième Forum Syndicats-CAD | Conclusions et rapport du séminaire |
| Débats avec les gouvernements | 2ième Forum Syndicats-CAD | Octobre 2015 | Résumé des discussions |
| Phase 5 | Rédaction du rapport et formulation de recommandations/propositions | Rapport final | Décembre 2015 | Projet de Rapport |
| Lancement du Partenariat | Conférence avec les partenaires  UE + partenaires du CAD | Décembre 2015 | Rapport final |
| Phase 6 | Dissémination et soutien/promotion | Traductions et publications/matériaux/supports | Décembre 2015 |

1. <http://ilo.org/global/standards/introduction-to-international-labour-standards/conventions-and-recommendations/lang--fr/index.htm> [↑](#footnote-ref-1)
2. ##### Article 3 Des organismes appropriés aux conditions nationales doivent, si nécessaire, être institués pour assurer le respect du droit d'organisation défini par les articles précédents.

   ##### Article 4 Des mesures appropriées aux conditions nationales doivent, si nécessaire, être prises pour encourager et promouvoir le développement et l'utilisation les plus larges de procédures de négociation volontaire de conventions collectives entre les employeurs et les organisations d'employeurs d'une part, et les organisations de travailleurs d'autre part, en vue de régler par ce moyen les conditions d'emploi.

   [↑](#footnote-ref-2)